



Transferts financiers intergénérationnels et cohésion sociale : le cas des familles transnationales

*Intergenerational Financial Transfers and Social Cohesion: The Case of
Transnational Families*

*Transferencias financieras intrafamiliares y cohesión social: el caso de las
familias transnacionales*

Charles Fleury



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/remi/5624>

DOI : 10.4000/remi.5624

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2011

Pagination : 57-81

ISBN : 979-10-90426-02-3

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Charles Fleury, « Transferts financiers intergénérationnels et cohésion sociale : le cas des familles transnationales », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 27 - n°3 | 2011, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/remi/5624> ; DOI : 10.4000/remi.5624

Transferts financiers intergénérationnels et cohésion sociale : le cas des familles transnationales

.....

Charles FLEURY¹

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, les mouvements migratoires internationaux ont donné lieu à la formation d'un nouveau modèle familial, caractérisé par la dispersion dans plusieurs pays des membres d'une même famille. Bien qu'assez récents, les travaux ayant porté sur ce nouveau modèle familial se sont beaucoup intéressés aux pratiques de solidarité intergénérationnelle au sein de ces familles. Ils ont montré que la solidarité familiale ne disparaissait pas avec la migration, celle-ci continuant de se manifester par-delà des frontières. Par exemple, Baldassar *et al.* (2007) ont observé que les familles transnationales échangeaient, pour la plupart, les mêmes formes d'aide que les familles, dont les membres vivent à proximité, à savoir le soutien moral et émotionnel, le soutien financier, le soutien pratique, les soins personnels et l'hébergement. Il faut dire que ces échanges ont été grandement facilités par les développements récents qu'ont connus les technologies des communications (Internet, téléphonie, etc.) et des transports (TGV, compagnies aériennes « low cost », etc.), technologies dont dépendent fortement les relations familiales des familles transnationales (Wilding, 2006).

Si les pratiques de solidarité intergénérationnelle des familles transnationales ont été l'objet de plusieurs travaux, à notre connaissance, aucun d'entre eux ne s'est intéressé à la façon dont les familles transnationales conjuguait les exigences parfois contradictoires des différents systèmes de sécurité sociale en matière familiale. Cette question nous semble pourtant des plus pertinentes dans la mesure où plusieurs études ont montré que les systèmes de sécurité sociale variaient selon les différents types d'État-providence. C'est le cas en Europe de l'Ouest où, encore aujourd'hui, malgré d'importants efforts d'harmonisation, on ne dénombre pas moins de quatre grands types de régimes providentiels : social-

¹ Chargé de recherche, CEPS/INSTEAD, 3 avenue de la Fonte, L-4364 Esch-sur-Alzette, Luxembourg ; charles.fleury@ceps.lu

démocrate (Suède, Danemark, Norvège, Finlande et Pays-Bas), libéral (Royaume-Uni et Irlande), conservateur (France, Allemagne, Belgique et Luxembourg) et méditerranéen (Italie, Espagne et Portugal) (Gauthier, 2002 ; Esping-Andersen, 1999 ; Ferrera, 1996). Or, il semblerait que ce soit essentiellement autour de la famille intergénérationnelle que se noue le clivage entre ces différents régimes, les conservateurs et les méditerranéens demeurant ses ardents défenseurs et lui prêtant un rôle complémentaire à celui de l'État, tandis que les sociaux-démocrates et les libéraux tendent à s'en méfier, les premiers lui préférant les programmes publics, les seconds invoquant l'importance de la responsabilité individuelle (Masson, 2009). En outre, même parmi les pays qui partagent un préjugé favorable aux solidarités familiales, d'importantes différences existent en matière de système de sécurité sociale, d'étendue des obligations familiales et des normes qui les régissent (Attias-Donfut et Wolff, 2009 ; Daatland et Herlofson, 2003).

Comment ces différents régimes interagissent-ils dans un contexte migratoire et quels sont les impacts de leur conjonction pour les immigrants ayant laissé une bonne part des membres de leur famille dans leur pays d'origine ? Examinant de manière comparative les transferts financiers intergénérationnels versés ou reçus par les ménages vivant au Luxembourg suivant la nationalité du chef de ménage, cet article tente de répondre à cette question dans un contexte européen. Il vise à mettre en relief les exigences spécifiques en matière de solidarité familiale qui persistent en Europe malgré d'importants efforts d'harmonisation des systèmes de sécurité sociale, et cherche à identifier les conséquences que ces spécificités peuvent avoir pour certains immigrants communautaires. Il montre comment, dans un contexte migratoire, la rencontre entre les exigences relatives à deux systèmes de sécurité sociale, conçus dans une perspective où les générations cohabitent au sein d'un même pays, peut contribuer à accroître les inégalités sociales et constituer un frein à la cohésion sociale, et ce, même à l'intérieur d'une zone où plusieurs efforts d'harmonisation des systèmes nationaux de sécurité sociale ont été faits.

Loin d'être anodin, le choix du Luxembourg comme terrain d'étude s'avère stratégique. Avec ses 42 % de ressortissants étrangers, le Luxembourg constitue un des pays d'Europe où la proportion d'immigrants est la plus importante. Or, la plupart d'entre eux (soit plus de 85 % des ressortissants étrangers) sont originaires d'Europe, provenant d'abord du Portugal (36 %), mais également de la France (12 %), de l'Italie (12 %), de la Belgique (9 %) et de l'Allemagne (6 %) (Statec, 2001). Véritable terre d'accueil au centre de l'Europe, le Luxembourg constitue un lieu privilégié pour examiner les comportements des familles transnationales en matière de solidarité intergénérationnelle, mais également un véritable laboratoire européen pour examiner jusqu'à quel point les différents systèmes de sécurité sociale européens ont été harmonisés et dans quelle mesure les obstacles liés à la mobilité communautaire ont été enrayés. Il permet de comparer les immigrants entre eux, selon qu'ils viennent du Portugal, d'un pays limitrophe (Allemagne, Belgique et France) ou d'un autre pays, européen ou non. Un intérêt particulier est porté aux immigrants portugais, dont le pays d'origine – malgré un préjugé également favorable aux solidarités familiales – présente un des contrastes les plus saisissants en matière de système de sécurité sociale par rapport au Luxembourg. Cette perspective devrait permettre de révéler certaines limites actuelles du processus d'harmonisation des systèmes de sécurité sociale européens et quelques-unes des conséquences que celles-ci ont pour certains immigrants communautaires.

Constitué de quatre parties principales, notre article est organisé de la manière suivante. Nous exposons d'abord le contexte dans lequel s'inscrit notre recherche, examinant la logique générale des transferts financiers intergénérationnels au sein des régimes corporatistes et celle sous-jacente aux transferts financiers intergénérationnels dans un contexte migratoire, puis esquissant les spécificités du système de sécurité sociale portugais en regard de celui du Luxembourg. Dans la deuxième partie, nous développons notre question spécifique de recherche et présentons brièvement notre méthodologie. Nous exposons dans les troisième et quatrième parties les principaux résultats de notre étude, présentant d'abord ceux portant sur les transferts financiers intergénérationnels reçus par les jeunes ménages, puis ceux portant sur les transferts financiers intergénérationnels effectués par les ménages pivots. Nous discutons en conclusion des questions que soulève notre réflexion à propos des débats entourant la modernisation et l'harmonisation des systèmes de sécurité sociale européens dans un contexte de vieillissement démographique et de consolidation de l'Europe.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La question des transferts financiers intergénérationnels versés ou reçus par les ménages étrangers vivant au Luxembourg nous situe au cœur de réflexions théoriques touchant la logique générale des transferts financiers intergénérationnels dans les régimes providentiels de type corporatiste, celles portant sur la logique des transferts financiers migratoires et celles concernant les particularités des différents régimes providentiels européens. La présente section vise à présenter brièvement ces différents champs de réflexion.

Transferts publics et transferts privés : une logique de complémentarité

Les travaux qui ont porté sur la solidarité intergénérationnelle dans les pays européens de type corporatiste comme le Luxembourg s'entendent pour dire que le développement des systèmes de sécurité sociale a profondément modifié les rapports entre les générations (Attias-Donfut, 2000 ; Kholi, 1999). Un des principaux changements fut provoqué par l'instauration de généreux systèmes de retraite. Fonctionnant selon le principe de la répartition publique des charges², ces systèmes ont permis de libérer les familles des obligations financières à l'égard des personnes âgées et d'inverser le sens des solidarités. Estimés en France à près de 20 milliards d'euros en 1996 (De Barry *et al.*, 1996), les transferts privés circulent en sens inverse des transferts publics, « selon des flux circulaires révélateurs de la complémentarité entre ces deux types de transferts » (Attias-Donfut, 2000 : 664). Selon Attias-Donfut (2000), cette complémentarité des transferts publics et privés a pour conséquence de réduire les inégalités intergénérationnelles.

Pour certains observateurs, cette solidarité descendante privée serait un choix volontaire fait par l'État corporatiste, celui-ci jugeant que la famille rend des services indispensables que l'État ne pourrait remplir à sa place (Masson, 2009). Il en résulte d'importants transferts financiers descendants destinés prioritairement au financement

2 Où chaque génération finance la retraite de la génération précédente.

des études, du logement et de l'insertion professionnelle des enfants et/ou petits-enfants (Attias-Donfut, 2000). Dans un contexte d'allongement de la jeunesse, de valorisation du diplôme scolaire et d'inflation des prix des logements, cette aide serait d'autant plus nécessaire qu'elle permettrait de déterminer, de façon quasi définitive, le statut social futur de l'individu, le retour aux études après une interruption étant peu envisagée (Van de Velde, 2008). Concernant le logement, elle permettrait de réduire le temps d'épargne nécessaire à l'accession à la propriété et accroîtrait la valeur du logement possédé (Attias-Donfut *et al.*, 2005).

Sans nécessairement remettre en cause la complémentarité des transferts publics et privés, plusieurs observateurs ont relevé le caractère inégalitaire de la solidarité familiale (Déchaux, 2007 ; Bawin-Legros et Stassen, 2002 ; Wall *et al.*, 2001 ; De Barry *et al.*, 1996). L'argument principal est le suivant : fortement liés aux ressources financières des donateurs potentiels et s'inscrivant partiellement dans une logique de reproduction sociale, les transferts financiers intergénérationnels profiteraient essentiellement aux catégories les plus favorisées. En fait, si les pratiques de solidarité intergénérationnelle s'observent dans tous les milieux sociaux, les formes qu'elles prennent varient d'un milieu social à l'autre, prenant davantage la forme de la cohabitation temporaire ou d'une organisation domestique fondée sur la proximité des ménages au sein des classes populaires, et celle de l'entraide financière, associée à la décohabitation précoce et inscrite dans un projet éducatif visant à assurer l'autonomie des ménages, au sein des classes supérieures (Déchaux, 2007). Selon ces observateurs, l'entraide familiale ne modifierait donc pas la position relative des différents milieux socio-économiques. Dans le cas de la solidarité financière, elle tendrait même à accentuer les inégalités, comme le reconnaît d'ailleurs Attias-Donfut (1997 : 121) lorsqu'elle note que cette solidarité a tendance « à se cumuler chez les plus nantis ».

Les transferts financiers intergénérationnels dans un contexte migratoire

Les familles immigrées apportent un soutien financier important à leur famille restée au pays d'origine. Selon les estimations de l'OCDE, le montant des transferts migratoires s'élevait à près de 100 milliards de dollars en 2003, soit un montant nettement supérieur à celui de l'aide publique, estimé à près de 54 milliards de dollars en 2000 (Attias-Donfut *et al.*, 2005). L'importance de ces transferts financiers n'est pas étrangère au fait que, pour plusieurs immigrants, le désir de venir en aide aux membres de sa famille constitue un des principaux motifs de la migration (Baldassar, 2007). Cela dit, comme le soulignent Attias-Donfut *et al.* (2005), il n'est pas rare que ce soutien financier supplée l'absence physique du migrant et permette au parent resté au pays d'origine d'acheter des soins qui seraient autrement prodigués par le migrant lui-même.

Dans une étude menée en France auprès d'immigrants âgés de quarante-cinq à soixante-dix ans, Attias-Donfut et Wolff (2009) ont montré qu'en matière de transferts financiers intergénérationnels, d'importantes différences existaient entre les familles nées et vivant en France et celles d'origine étrangère. L'une des plus significatives a trait à l'importance des transferts financiers ascendants au sein des ménages immigrés. À la

différence de l'ensemble de la population vivant en France, qui concentre ses dons sur les enfants et n'aide que très rarement ses parents, les immigrés sont des contributeurs nets face à leurs parents. Une autre différence a trait à l'importance des transferts financiers destinés aux collatéraux, les échanges d'argent entre frères et sœurs y étant bien moins rares que dans les familles autochtones. Selon les auteurs, si ces aides compensent parfois des inégalités de revenus au sein de la fratrie, elles révèlent également des situations « où le migrant verse de l'argent à ses frères et sœurs qui vont s'occuper des parents âgés » (Attias-Donfut et Wolff, 2009 : 164). Comparativement aux autochtones, les immigrants aideraient également davantage des personnes ne faisant pas partie de la famille immédiate, essentiellement sous forme de prêts.

Il existe toutefois une grande diversité de comportements suivant le pays d'où sont originaires les immigrants. De manière générale, les transferts versés par les immigrants sont plus fréquents lorsque le pays d'origine est peu développé, que le niveau de vie y est faible et que la prise en charge des plus âgés repose essentiellement sur la famille (Attias-Donfut et Wolff, 2009). En revanche, lorsque le migrant vient d'un pays développé, caractérisé par un système de sécurité sociale généreux, il est plus souvent bénéficiaire, plusieurs parents aidant financièrement les enfants qui s'installent à l'étranger (Baldassar, 2007). Cette diversité de comportements reflète, dans une large mesure, des différences institutionnelles et culturelles en matière de solidarité intergénérationnelle (Attias-Donfut et Wolff, 2009). Fait intéressant, en France, les immigrants portugais se démarqueraient des autres immigrants européens par l'importance de leurs transferts migratoires, le poids de leurs remises s'approchant davantage de celui des immigrants provenant des pays du Maghreb. Les immigrants portugais se démarqueraient également des autres immigrants européens par l'importance de leurs transferts financiers ascendants, plus fréquents, et par leur plus faible probabilité de recevoir du soutien financier de la part de leur famille.

Luxembourg et Portugal : des contrastes importants

La spécificité des comportements des immigrants portugais est intéressante dans la mesure où cette population constitue la communauté étrangère la plus représentée au Luxembourg et que le Portugal partage avec ce pays un préjugé favorable aux solidarités familiales. Pourtant, par rapport au Luxembourg, le Portugal présente un des contrastes les plus saisissants en matière de système de sécurité sociale, d'étendue des obligations filiales et des normes qui les régissent. Sans être exhaustifs, trois éléments de différenciation nous semblent particulièrement importants. Le premier a trait aux niveaux de développement et de générosité de leur système de sécurité sociale respectif. Fortement développé, le système de sécurité sociale luxembourgeois se caractérise par de généreux transferts publics orientés vers les plus âgés et une fourniture de services relativement importante, elle aussi orientée vers les plus âgés (Trausch, 2009 ; Esping-Andersen, 1999 ; Millar et Warman, 1996). Comblant 79 % du revenu total des ménages âgés, les pensions publiques sont parmi les plus généreuses d'Europe (OCDE, 2009). Elles ont permis de réduire sensiblement le taux de pauvreté des personnes âgées, celui-ci s'établissant, au milieu des années 2000, à 3 % contre 8 % pour l'ensemble de la population (OCDE, 2009). De même, elles ont permis de libérer les familles de l'obligation de soutien aux personnes âgées (Attias-Donfut, 2000). Moins développé, le système de sécurité sociale

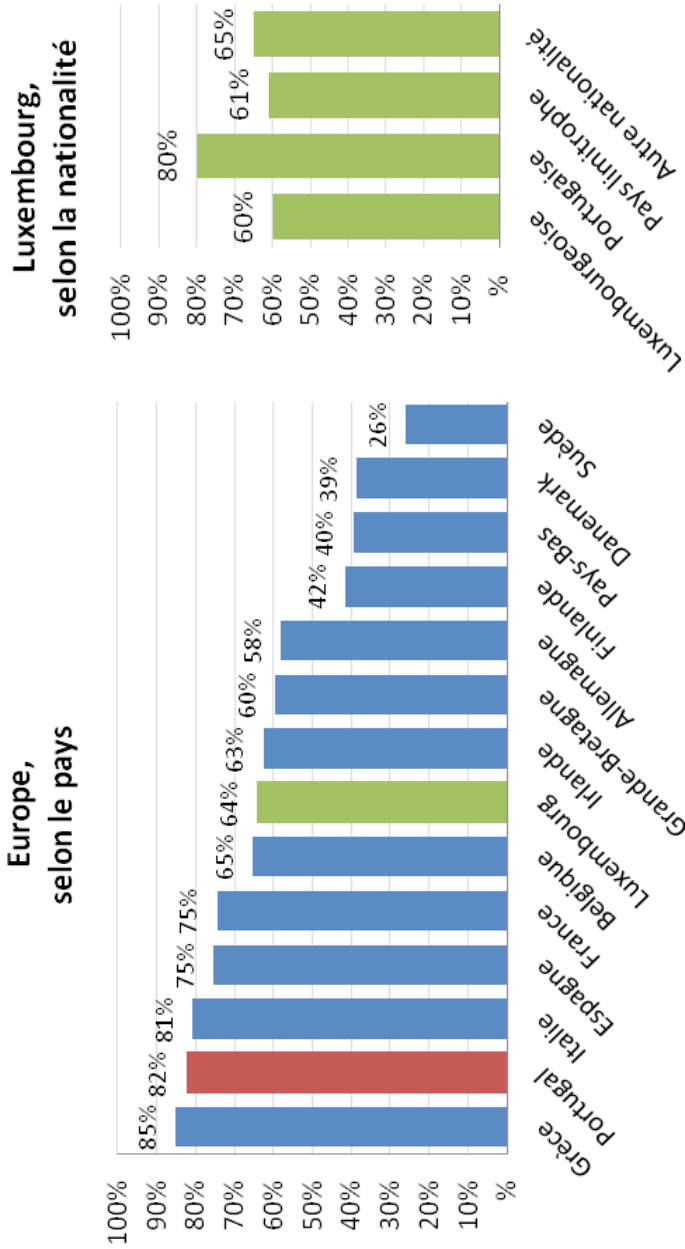
portugais se caractérise par de plus faibles transferts publics et une fourniture de services moins importante (OCDE, 2009 ; Wall *et al.*, 2001 ; Ferrera, 1996 ; Hespánha, 1995). En dehors de la famille, il n'existe peu ou pas d'institutions publiques ou privées aptes à prendre en charge le soutien aux personnes âgées (Wall *et al.*, 2001 ; Hespánha, 1995). Nettement moins généreuses qu'au Luxembourg, les pensions publiques ne constituent que 66 % du revenu des ménages âgés, les 34 % restant provenant essentiellement des revenus de travail (29 % contre 12 % au Luxembourg) (OCDE, 2009). Il en résulte un taux de pauvreté particulièrement élevé au sein de la population âgée, celui-ci s'établissant à 16,6 %, contre 12,9 % pour l'ensemble de la population (OCDE, 2009).

Le deuxième élément de différenciation a trait à l'étendue des obligations filiales. Si, comme l'indique Masson (2009), les deux pays prêtent à la famille et à l'État des rôles complémentaires, la définition de la famille et de ses devoirs n'est pas la même. Au Luxembourg, les obligations filiales se limitent essentiellement aux devoirs des parents vis-à-vis des enfants (Segalen, 2008 ; Millar et Warman, 1996). Les enfants ont théoriquement des obligations de soutien envers leurs parents âgés, mais, en pratique, ces obligations ne sont que rarement appliquées, les personnes âgées, généralement aisées, étant réticentes à demander de l'aide à leurs enfants (Millar et Warman, 1996). En revanche, au Portugal, les normes d'obligations filiales dépassent largement le cadre de la famille nucléaire, touchant autant les relations entre les grands-parents et les petits-enfants, celles entre les oncles/tantes et les neveux/nièces et celles entre les frères et les sœurs que celles entre les parents et les enfants (Millar et Warman, 1996). Jeunes ou vieux, les membres de la famille sont tenus de se soutenir mutuellement et les personnes dans le besoin doivent d'abord se tourner vers eux pour obtenir de l'aide (Segalen, 2008 ; Wall *et al.*, 2001 ; Millar et Warman, 1996). Ce n'est qu'en dernier recours que l'État intervient, lorsque les ressources familiales sont insuffisantes (Wall *et al.*, 2001 ; Millar et Warman, 1996)³.

Fortement lié à l'étendue des obligations filiales formelles, le troisième élément de différenciation a trait aux normes d'obligation filiale auxquelles se réfèrent les individus. À l'instar des autres pays d'Europe du Sud (Daatland et Herlofson, 2003), ces normes sont très prégnantes au Portugal, comme en témoignent les données de l'*European Values Study* (EVS). Dans cette enquête, les répondants devaient dire avec laquelle de ces deux affirmations ils étaient le plus d'accord : 1/ « Quels que soient les qualités et les défauts de ses parents, on doit toujours les aimer et les respecter » ; ou 2/ « On n'a pas le devoir de respecter et d'aimer ses parents quand ils ne l'ont pas mérité par leur comportement et leur attitude ». Les résultats montrent qu'à l'instar des autres pays d'Europe du Sud, l'appui à la première affirmation est plus important au Portugal qu'au Luxembourg, 82 % de la population portugaise étant d'avis qu'on doit inconditionnellement aimer ses parents, contre 64 % de la population du Luxembourg (graphique 1). Fait intéressant, l'appui à cette norme d'obligation filiale n'est pas moins important chez les Portugais

³ Wall *et al.* (2001) nuancent l'image du Portugal véhiculée par les études sur les systèmes de sécurité sociale. Selon eux, le fait que les politiques publiques insistent sur les responsabilités familiales ne signifie pas que la famille remplit effectivement ce rôle de protection. Non seulement observent-ils que l'offre de soutien effectif provient essentiellement de la famille rapprochée, mais d'importantes inégalités sociales existent entre les familles, les familles peu scolarisées et/ou appartenant aux classes sociales les plus pauvres ayant moins de chance d'être aidées.

Graphique 1 : Proportion d'individus jugeant qu'on doit toujours aimer et respecter ses parents (en %)



Source : EVS de 2008, CEPS/INSTEAD.

du Luxembourg, puisque 80 % d'entre eux appuient la première proposition, contre 60 à 65 % chez les non Portugais.

Loin d'être anecdotique, ce contraste entre le Portugal et le Luxembourg constitue l'intérêt principal de notre article. Dans un contexte de vieillissement démographique et devant une volonté européenne de « moderniser » les systèmes de protection sociale, il nous semble intéressant de s'interroger sur la façon dont les immigrants communautaires parviennent à conjuguer les exigences contradictoires en matière de solidarité intergénérationnelle propres aux systèmes de sécurité sociale européens. Si les travaux d'Attias-Donfut et de Wolff (2009 et 2005) constituent un excellent point de départ pour comprendre la dynamique des transferts financiers intergénérationnels dans les régimes providentiels conservateurs et la logique des transferts financiers intergénérationnels des familles transnationales, ils demeurent, à notre avis, insuffisants. Non seulement ils ont essentiellement porté sur le rôle joué par la génération pivot, mais ils n'ont pas véritablement abordé la question des conséquences que provoque, chez les immigrants communautaires, la rencontre des systèmes de sécurité sociale, réputés différents mais ayant en commun d'avoir été conçus dans un esprit où les générations cohabitent au sein d'un même pays. Aborder cette question nous semble essentiel dans la mesure où, afin de répondre aux défis que pose le vieillissement démographique, la Commission européenne suggère, entre autres choses, d'encourager la solidarité intergénérationnelle et le recours à l'immigration (Commission européenne, 2005). Réfléchir à cette question nous permet de contribuer aux réflexions relatives au vieillissement démographique et aux solidarités familiales intergénérationnelles et transnationales, mais nous permet aussi de contribuer aux débats entourant l'harmonisation des politiques de protection sociale et l'individualisation des droits à la sécurité sociale dans l'Europe élargie.

OPÉRATIONNALISATION DES CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE

Cet article examine les transferts financiers intergénérationnels versés ou reçus par les ménages résidant au Luxembourg suivant la nationalité du chef de ménage. Il vise à mettre en relief les exigences spécifiques de certains pays européens en matière de solidarité familiale, mais également à identifier les conséquences que ces spécificités peuvent avoir pour certains immigrants communautaires. Il pose l'hypothèse selon laquelle la confrontation de deux systèmes de sécurité sociale dans un contexte migratoire contribuerait à accroître les inégalités sociales et constituerait un frein à la cohésion sociale. Prenant le cas spécifique des immigrants portugais vivant au Luxembourg, lesquels cumulent certains désavantages économiques⁴, il entend montrer que, dans le jeu des solidarités financières, les immigrants portugais sont doublement désavantagés, ne profitant que très peu des bénéfices indirects des solidarités publiques et ne semblant pas non plus avoir été libérés des contraintes financières liées au soutien de leurs parents âgés.

⁴ Peu scolarisés, les Portugais du Luxembourg œuvrent essentiellement dans le secteur de la construction et dans celui des services. Ils constituent une des communautés où s'observe la plus forte proportion de bas salaires et où le taux de risque de pauvreté est le plus élevé (Tausch, 2009 ; Berger, 2008 ; STATEC, 2008).

Les transferts financiers intergénérationnels envisagés ici renvoient aux dons et aux prêts d'argent qui s'effectuent entre les membres d'une même famille qui ne vivent pas dans le même ménage et qui peuvent être versés ou reçus. Ils sont examinés par l'entremise des données transversales du *Panel Socio Economique Liewen zu Lëtzebuerg* (PSELL-2) récoltées au Luxembourg en 2002 auprès de 3 000 ménages. Cinq types de transferts financiers intergénérationnels sont documentés par cette enquête : les transferts financiers destinés à favoriser l'accession au logement principal actuel (location ou achat), l'argent versé ou reçu régulièrement au cours des douze mois ayant précédé l'enquête, l'argent versé ou reçu occasionnellement au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, les héritages et les donations versés ou reçus depuis la naissance et, enfin, les prêts et les garanties bancaires accordés au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. En plus des principaux bénéficiaires et des principaux donataires, l'enquête renseignait sur les montants des transferts et les occasions auxquelles ils avaient été faits ou reçus.

Les travaux ayant porté sur les transferts financiers intergénérationnels ont montré que l'essentiel de l'entraide familiale se concentrait sur deux phases du cycle de vie au cours desquelles receveurs et donneurs étaient bien distincts (Déchaux, 2007 ; De Barry *et al.*, 1996 ; Attias-Donfut, 1995) : lorsque le jeune adulte quitte le foyer parental (receveur) et lorsque l'individu est âgé de quarante-cinq à soixante-quatre ans, que ses enfants quittent la maison et que ses propres parents deviennent dépendants (donneur). Partant de ces constats, nous divisons notre analyse en deux parties. Dans la première, nous examinons la probabilité d'avoir reçu des transferts financiers chez les jeunes ménages, et ce, afin de vérifier si les jeunes ménages portugais ont moins de chances d'avoir reçu des transferts financiers de la part des membres de leur famille. Dans la seconde partie, nous mesurons la probabilité des ménages pivots de verser de l'argent à des membres de leur famille et cherchons à vérifier si les ménages pivots portugais se distinguent des autres ménages pivots par des comportements spécifiques en matière de transferts financiers. À l'instar d'Attias-Donfut, nous définissons les jeunes ménages comme étant ceux dont le chef est âgé de moins de quarante-cinq ans et les ménages pivots comme étant ceux dont le chef est âgé de quarante-cinq à soixante-quatre ans.

Dans les deux parties, les ménages portugais sont comparés aux ménages luxembourgeois, « limitrophes » et aux autres étrangers, la nationalité correspondant à celle du chef de ménage⁵. L'intérêt de garder les ménages « limitrophes » comme catégorie spécifique en plus des Portugais et des Luxembourgeois s'appuie sur l'importance de leur poids démographique au sein de la population résidente (10,2 % en 2001), mais également sur leur position particulière par rapport aux Luxembourgeois et aux Portugais. À l'instar des Portugais, les ressortissants des pays limitrophes ont immigré au Luxembourg et ont laissé dans leur pays d'origine plusieurs membres de leur famille (leurs parents et leur fratrie notamment). Or, contrairement à eux, ils proviennent de pays où le niveau de vie s'approche de celui du Luxembourg et où les normes d'obligations filiales sont relativement similaires. Plus scolarisés que les immigrants portugais et, dans une moindre mesure, que les Luxembourgeois, ils occupent également des positions professionnelles plus avantageuses et disposent d'un niveau de vie plus élevé (Trausch, 2009).

5 La nationalité du chef de ménage constitue un critère pertinent pour caractériser celle du ménage en raison de l'importance de l'homogamie rencontrée au sein des couples vivant au Luxembourg (Lejealle, 2000).

LES TRANSFERTS FINANCIERS REÇUS PAR LES JEUNES MÉNAGES

Les jeunes ménages portugais ont-ils moins de chance d'avoir reçu des transferts financiers intergénérationnels ? Avant de répondre à cette question, examinons la proportion de jeunes ménages⁶ qui ont reçu de tels transferts de la part de leur famille. Comme l'indique le tableau 1, cette proportion est relativement importante au Luxembourg, mais varie selon le type de transferts. Les transferts reçus pour accéder au logement principal sont de loin les plus importants, plus de 37 % des ménages en ayant bénéficié pour accéder à leur logement actuel. Dans la majorité des cas, ces transferts ont servi à acquérir le logement, puisque la plupart des ménages aidés en sont propriétaires. Suivent les transferts occasionnels, reçus par un peu moins de 30 % des jeunes ménages, les donations et les héritages⁷, reçus par un peu moins de 20 % des ménages et, assez loin derrière, les transferts réguliers, les prêts et les garanties, qui ont été reçus par moins de 10 % des jeunes ménages⁸.

Bien qu'il soit difficile de faire des comparaisons, la période couverte par les différents transferts n'étant pas la même d'un transfert à l'autre, il apparaît que la valeur des transferts varie considérablement selon le type de transfert reçu. Encore une fois, les transferts reçus lors de l'accession au logement se démarquent des autres, le montant médian de ce type de transfert s'établissant à près de 25 000 euros parmi les jeunes ménages bénéficiaires, contre moins de 3 000 euros pour les transferts réguliers, les transferts occasionnels, les prêts et les garanties bancaires. Ces résultats ne sont pas étonnants dans la mesure où le coût des logements est particulièrement élevé au Luxembourg et « la nécessité pour les jeunes de bénéficier de prestations financières est devenue primordiale » (Tausch, 2009 : 66).

Tableau 1 : Proportion de jeunes ménages qui ont reçu des transferts financiers familiaux et montant médian selon le type de transfert

	%	Montant médian	Période
Accession au logement actuel	37,5	24 790 €	logement actuel
Transfert occasionnel	28,5	2 550 €	5 ans
Donation et héritage	19,0	37 180 €	vie
Transfert régulier	7,0	2 970 €	12 mois
Prêt et garantie bancaire	5,0	2 560 €	5 ans

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé de moins de 45 ans (n=939).

Le montant médian est calculé sur l'ensemble des ménages qui ont été aidés.

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD.

6 Toutes nationalités confondues.

7 Les donations et les héritages recourent l'aide à l'accession au logement principal lorsque celui-ci a été hérité.

8 Un ménage peut avoir reçu plus d'un type de transfert financier.

Les jeunes ménages immigrants reçoivent moins souvent

La probabilité d'avoir reçu des transferts financiers de la part des membres de sa famille varie selon l'âge auquel le chef de ménage est arrivé au Luxembourg. Concrètement, il apparaît que la probabilité d'avoir reçu des transferts financiers est plus faible pour les ménages immigrants, en particulier lorsque le chef a immigré au Luxembourg à l'âge de seize ans ou après. Parmi eux, 15 % des ménages ont été aidés pour accéder au logement principal, 21 % ont reçu des transferts occasionnels, 13 % ont reçu des donations ou des héritages, 3 % ont reçu des transferts réguliers et 6 % ont bénéficié d'un prêt ou d'une garantie bancaire. Comparativement à eux, les jeunes ménages dirigés par un natif du Luxembourg ont été davantage aidés, 52 % d'entre eux ayant bénéficié d'une aide pour accéder au logement principal, 34 % ayant bénéficié d'un transfert occasionnel, 23 % d'une donation ou d'un héritage et 10 % d'un transfert régulier. Ils sont en revanche moins susceptibles d'avoir bénéficié d'un prêt ou d'une garantie bancaire.

Tableau 2 : Proportion de jeunes ménages qui ont reçu des transferts financiers familiaux selon le type de transfert reçu et l'âge à l'arrivée du chef de ménage au Luxembourg (en %)

Âge à l'arrivée au Luxembourg	Accession logement actuel	Transfert occasionnel	Donation et héritage	Transfert régulier	Prêt et garantie bancaire
Né au Luxembourg (n=539)	51,8	34,1	23,1	9,2	3,5
Arrivé avant 16 ans (n=47)	42,6	19,6	23,4	6,4	17,0
Arrivé à 16 ans ou après (n=351)	14,8	21,1	13,1	2,6	5,7

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé de moins de 45 ans.

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD.

Comparativement aux immigrants « adultes » (ceux arrivés à l'âge de seize ans ou après), les immigrants arrivés au Luxembourg avant l'âge de seize ans, donc probablement avec leurs parents, ont été plus souvent aidés. Ils l'ont toutefois moins été que les natifs du Luxembourg, surtout en ce qui a trait à l'aide à l'accession au logement et aux transferts occasionnels. Ces immigrants sont toutefois plus susceptibles d'avoir bénéficié de prêts ou de garanties bancaires, ce qui pourrait traduire les difficultés qu'ont certaines populations à emprunter sur le marché officiel du crédit, de même qu'une volonté des parents d'aider leurs enfants en dépit de ressources financières limitées (Arrondel et Wolff, 1998).

Les jeunes ménages portugais reçoivent moins souvent

Toutes les populations immigrantes ne sont toutefois pas dans la même situation. Comme l'indique le tableau 3, peu importe la forme de transferts examinée, les jeunes ménages portugais ont toujours été les moins aidés. Par exemple, alors que près de 52 %

des ménages luxembourgeois ont été aidés pour accéder au logement principal, moins de 7 % des ménages portugais l'ont été. De même, alors que les proportions de ménages luxembourgeois ayant reçu des transferts occasionnels, des donations et des héritages ou des transferts réguliers s'établissent à 33 %, 24 % et 9 % respectivement, elles s'établissent à 15 %, 10 % et 3 % chez les ménages portugais. Comparativement aux ménages luxembourgeois, ceux dirigés par un ressortissant d'un pays limitrophe ou d'un autre pays ont également été moins aidés, mais l'ont généralement été davantage que les ménages portugais.

Tableau 3 : Proportion de jeunes ménages qui ont reçu des transferts financiers familiaux selon le type de transfert et la nationalité du chef de ménage (en %)

Nationalité	Accession logement actuel	Transfert occasionnel	Donation et héritage	Transfert régulier	Prêt et garantie bancaire
Luxembourgeois (n=530)	52,2	33,0	24,0	9,4	3,6
Portugais (n=145)	6,8	15,2	9,7	2,7	4,8
Pays limitrophe (n=151)	25,2	31,3	16,7	4,0	9,3
Autre nationalité (n=111)	24,3	20,5	14,3	0,9	5,4

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé de moins de 45 ans.

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD.

Les jeunes ménages portugais qui, comme nous l'avons vu plus haut, cumulent de multiples désavantages socioéconomiques, sont également ceux qui ont reçu le moins de transferts financiers parmi l'ensemble des jeunes ménages. Non seulement ils sont moins scolarisés et proviennent davantage de la classe ouvrière que les autres ménages, mais ils jouissent généralement d'un plus faible revenu. Cela semble confirmer l'idée selon laquelle les transferts financiers intergénérationnels ne profitent pas aux catégories les plus défavorisées. Pour le cas qui nous occupe, cependant, ce résultat doit être approfondi dans la mesure où il est possible que ces caractéristiques socio-économiques expliquent la spécificité des jeunes ménages portugais. La prochaine section nous permettra de le vérifier.

L'effet net de la nationalité et de l'immigration

Afin de mesurer l'effet net de la nationalité et de l'immigration, nous avons construit un modèle de régression logistique commun à chacun des types de transferts examinés. En plus de la nationalité et du statut d'immigration (né au Luxembourg, arrivé avant l'âge de seize ans et arrivé après l'âge de seize ans), nous avons introduit une série de variables de « contrôle » susceptibles d'expliquer les comportements différenciés en matière de transferts financiers intergénérationnels⁹. Ces variables sont liées au ménage

⁹ Le choix des variables s'appuie sur la revue de littérature, dont l'article d'Arrondel et Wolff (1998).

(revenu disponible et composition du ménage) et aux caractéristiques du chef de ménage (niveau de scolarité, profession, origine sociale¹⁰, âge, statut matrimonial, avoir ou non un parent survivant et avoir eu, ou non, un enfant). Le tableau 4 présente les coefficients de régression pour chacun des types de transfert. Ces coefficients s'interprètent en fonction de la catégorie de référence (entre parenthèses dans le tableau), laquelle a une valeur de 1 : un coefficient inférieur à 1 signifie que la caractéristique étudiée réduit la probabilité d'avoir reçu un transfert ; un coefficient supérieur à 1 signifie qu'elle augmente la probabilité. Sauf lorsque les autres variables enrichissent notre objet de recherche, nous discutons uniquement celles liées à l'âge du chef de ménage au moment de son arrivée au Luxembourg et à sa nationalité.

Comme le montre le tableau 4, un effet très net de la variable d'immigration s'observe. Il apparaît que les ménages dont le chef a immigré au Luxembourg à l'âge de seize ans ou après ont une probabilité d'avoir reçu des transferts financiers pour accéder à leur logement principal nettement plus faible que celle des ménages dirigés par un natif du Luxembourg ($\beta=0,161$). De même, ils sont moins susceptibles d'avoir reçu des transferts occasionnels ($\beta=0,320$). À l'inverse, les ménages dont le chef est arrivé avant l'âge de seize ans ne se distinguent pas de manière significative de ceux dont le chef est natif du Luxembourg, sauf pour les transferts occasionnels, les prêts et les garanties. En fait, il apparaît que ces immigrants ont sensiblement moins de chances d'avoir reçu des transferts occasionnels ($\beta=0,411$), mais qu'ils ont plus souvent bénéficié d'un prêt ou d'une garantie bancaire ($\beta=4,929$). L'effet du revenu étant contrôlé, ce résultat ne s'expliquerait pas par une plus grande proportion de faibles revenus chez les immigrants arrivés au Luxembourg avant l'âge de seize ans, ce qui laisse penser à un effet réel de la caractéristique de migration.

Plus intéressant encore est le fait que, même lorsque nous contrôlons l'effet de la variable d'immigration, les jeunes ménages portugais sont toujours moins susceptibles d'avoir été aidés. Cela est particulièrement vrai pour l'aide au logement, et probablement aussi pour les transferts occasionnels. Concernant l'aide au logement, le coefficient associé à la nationalité portugaise est significatif et largement inférieur à 1 ($\beta=0,328$) même lorsque nous contrôlons l'âge d'arrivée au Luxembourg, alors que ce n'est pas le cas pour les nationalités limitrophes et étrangères ; concernant les transferts occasionnels, le coefficient significatif et supérieur à 1 obtenu pour les ressortissants des pays limitrophes ($\beta=2,175$) et l'effet négatif de la variable d'immigration ($\beta=0,411$ et $0,320$) montrent bien que la plus faible probabilité d'avoir reçu des transferts occasionnels concerne essentiellement les immigrants portugais et ceux provenant des pays non limitrophes. Ces résultats semblent indiquer que le statut d'immigrant ne suffit pas à expliquer le fait que les Portugais ont reçu moins de transferts financiers et laissent penser que le pays d'origine, ou certaines de ses caractéristiques, y jouent également un rôle déterminant. De même, ils laissent croire que cette plus faible probabilité d'être aidé ne concerne pas uniquement les primo-arrivants, mais concerne également leurs descendants. De fait, même s'ils sont nés au Luxembourg ou s'ils ont immigré avec leurs parents, les jeunes ménages portugais tendent à recevoir moins de transferts financiers que leurs homologues luxembourgeois. La prochaine section examine plus en détail ce dernier résultat.

10 Elle est définie en fonction de la profession du père lorsque le répondant avait quinze ans.

Tableau 4 : Modèles de régression logistique mesurant la probabilité d'avoir reçu des transferts financiers familiaux (coefficients β)

	LOG.	OCC.	DON.	REG.	PRÊT
Revenu ménage (2 650 € et +)					
Moins de 1 785 €	0,970	1,005	0,638	2,278	3,382**
1 785 € - 2 649 €	0,827	0,948	0,726	1,023	0,644
Situation ménage (couple sans enfant)					
Personne seule	0,989	1,303	1,096	4,176*	2,275
Couple avec enfant	1,611	1,149	0,922	12,755	0,253
Monoparental	4,175*	0,991	0,670	118,713*	0,467
Autre ménage	1,639	0,799	0,643	0,933	0,318
Scolarité (supérieur)					
Primaire	0,592	0,284***	1,005	0,385	0,906
Secondaire inférieur	0,687	0,753	1,129	0,788	1,674
Secondaire supérieur	0,899	0,637	0,890	0,755	1,207
Prof. du père (prof. supérieure)					
Prof. intermédiaire	1,214	0,969	0,580	0,524	0,585
Employé	1,233	0,810	0,395*	0,996	1,664
Trav. manuel	0,796	0,942	0,651	0,493	0,554
Inactif	0,919	0,730	1,035	0,997	1,717
Profession (prof. supérieure)					
Prof. intermédiaire	0,812	1,472	1,164	1,008	0,903
Employé	0,983	1,138	0,816	1,607	0,788
Trav. manuel	0,867	1,212	1,342	1,768	0,518
Inactif	0,516	1,892	1,749	3,106	-
Âge arrivée au Luxembourg (né au Lux)					
Avant 16 ans	1,157	0,411*	1,430	0,967	4,929**
À 16 ans ou plus	0,161***	0,320**	0,608	0,497	0,966
Nationalité (Luxembourgeois)					
Portugais	0,328*	1,408	0,484	0,553	1,270
Pays limitrophe	1,261	2,175*	0,902	0,624	2,537
Autre nationalité	1,209	1,347	0,766	0,256	1,218

Âge du chef (moins de 25 ans)					
25-29 ans	2,382	2,010	réf.	0,678	0,432
30-34 ans	2,502	1,013	1,538	0,647	0,863
35-39 ans	3,178	0,761	1,912*	0,506	0,471
40-44 ans	2,945	0,677	3,124***	1,034	0,352
Statut matrimonial (marié)					
Célibataire	0,542*	0,296***	0,980	0,479	0,387
Autre	0,481	0,346*	0,644	0,056*	0,453
Parent survivant (non)					
Oui	0,348	1,291	0,449	0,669	-
Enfant (non)					
Oui	0,493	0,602	1,392	0,050	2,600
R2	0,269	0,155	0,117	0,182	0,179

Différences statistiquement significatives à *** $p \leq 0,001$; ** $p \leq 0,01$ et * $p \leq 0,05$. Les catégories de référence sont inscrites entre parenthèses. Les résultats se lisent ainsi : par rapport à un ménage dont le chef est né au Luxembourg, un ménage dont le chef a immigré au Luxembourg à l'âge de 16 ans ou plus a moins de chances ($0,161 < 1$) d'avoir été aidé pour accéder à son logement actuel. (-) effectif trop petit. LOG. = aide au logement, OCC. = transferts occasionnels ; DON = donations et héritages ; REG. = transferts réguliers ; PRÊT = prêts et garanties bancaires. Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé de moins de 45 ans.

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD.

LES TRANSFERTS FINANCIERS DES MÉNAGES PIVOTS

Les ménages portugais vivant au Luxembourg ont-ils des comportements différents lorsqu'il s'agit d'aider les membres de leur famille ne vivant pas au sein de leur ménage ? Font-ils moins de transferts financiers au profit de leurs descendants que les autres ménages, luxembourgeois ou étrangers ? Afin de répondre à ces questions, nous avons examiné la probabilité d'avoir fait des transferts financiers intergénérationnels au sein des ménages pivots suivant la nationalité du chef de ménage¹¹. Avant de présenter les résultats de cette analyse, et afin d'avoir une image générale des transferts financiers faits par les membres de la génération pivot, examinons la proportion de ménages pivots qui sont venus en aide à des membres de leur famille et les principaux destinataires de leurs transferts.

¹¹ Compte tenu que la quasi-totalité des ménages pivots d'origine étrangère de notre échantillon n'est pas née au Luxembourg et qu'elle a immigré à l'âge de seize ans ou après, nous n'avons pas retenu l'âge du chef de ménage à son arrivée au Luxembourg comme variable d'analyse.

Le tableau 5 montre que la proportion de ménages pivots qui ont versé de l'argent à au moins un membre de leur famille vivant à l'extérieur du ménage est relativement importante : 18 % en ont versé régulièrement au cours des douze mois ayant précédé l'enquête, 39 % en ont versé occasionnellement au cours des cinq années ayant précédé l'enquête et 8 % en ont prêté au cours de la même période¹². Les donations notariées sont nettement plus rares : moins de 2 % des ménages pivots ont fait ce type de transfert¹³.

Tableau 5 : Proportion de ménages pivots qui ont versé de l'argent à un ou plusieurs membres de leur famille selon le type de transfert versé et le bénéficiaire (en %)

Sens du transfert	Transfert régulier (12 mois)	Transfert occasionnel (5 ans)	Prêt (5 ans)	Donation (depuis naissance)
Vers un ascendant	3,5	2,6	0,6	0,0
Vers un descendant	13,9	35,2	3,7	1,5
Vers un collatéral	0,6	3,0	3,9	0,0
TOTAL	17,7	38,7	8,2	1,7
Montant médian	2 000 €	1 740 €	4 590 €	---

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé de 45 à 64 ans (n=805).

Le montant médian est calculé sur l'ensemble des ménages donataires. Non disponible pour les prêts.

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD.

Pour l'essentiel, les transferts financiers de la génération pivot s'effectuent au profit de leurs descendants, c'est-à-dire leurs enfants, leurs petits-enfants et, plus rarement, leurs neveux et nièces. Les transferts ascendants, versés surtout aux parents et aux beaux-parents, sont nettement plus rares, moins de 4 % des ménages pivots leur ayant versé régulièrement de l'argent, moins de 3 % leur en ayant versé occasionnellement et moins de 1 % leur ayant octroyé un prêt ou une donation. Les transferts vers les collatéraux sont également très rares, à l'exception des prêts qui profitent autant aux collatéraux qu'aux descendants.

Examinons maintenant les différences selon la nationalité du chef de ménage. Compte tenu de la taille de l'échantillon, seuls les transferts les plus fréquents nous intéresseront, c'est-à-dire les transferts réguliers et les transferts occasionnels.

12 Contrairement à la section précédente, l'aide à l'accession au logement principal ne constitue pas une catégorie spécifique des transferts financiers, mais est contenue dans les autres formes de transferts énumérées ci-haut.

13 Il est à noter qu'un même ménage peut avoir fait plus d'un type de transfert financier.

Les Portugais viennent plus régulièrement en aide à leurs ascendants

L'analyse détaillée des transferts financiers réguliers révèle l'existence de comportements différents selon la nationalité du chef de ménage (tableau 6). Il semble que la probabilité d'avoir versé régulièrement de l'argent à un membre de sa famille est plus élevée au sein des ménages portugais et, dans une moindre mesure, au sein des ménages dirigés par un ressortissant d'un pays non limitrophe qu'au sein des autres ménages. Ainsi, alors que 16 % des ménages luxembourgeois et moins de 11 % des ménages dirigés par un ressortissant d'un pays limitrophe ont versé régulièrement de l'argent à un membre de leur famille, au sein des ménages portugais et des ménages dirigés par un ressortissant d'un pays non limitrophe, ces proportions atteignent 26 % et 24 % respectivement.

Tableau 6 : Proportion de ménages pivots qui ont versé régulièrement de l'argent à un ou plusieurs membres de leur famille selon le sens du transfert et la nationalité du chef de ménage (en %)

Nationalité	Sens du transfert			Total	N
	Ascendant	Descendant	Collatéral		
Luxembourgeois	1,5	14,4	0,5	16,1	552
Portugais	16,7	8,3	1,4	26,4	74
Pays limitrophe	4,8	6,0	0,0	10,7	84
Autre nationalité	3,2	22,3	1,1	24,2	95
TOTAL	3,5	13,9	0,6	17,7	805

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé de 45 à 64 ans.

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD.

Mais là n'est pas la différence la plus importante. Il apparaît que les ménages portugais ont fait beaucoup plus de transferts financiers ascendants que les autres ménages. C'est en effet le cas de près de 17 % des ménages portugais alors que chez les autres ménages, cette proportion est inférieure à 5 %, et même 2 % dans le cas des ménages luxembourgeois. Les transferts descendants sont pour leur part nettement moins importants, à peine un peu plus de 8 % des ménages portugais ayant fait ce type de transfert, contre 22 % au sein des ménages provenant d'un pays non limitrophe et 14 % au sein des ménages luxembourgeois. Insistons : alors que l'ensemble des autres ménages ont fait davantage de transferts réguliers descendants que de transferts réguliers ascendants, chez les ménages portugais, c'est l'inverse qui s'observe, les transferts ascendants étant deux fois plus nombreux que les transferts descendants.

Certes, ces résultats peuvent s'expliquer par les caractéristiques propres aux ménages pivots portugais, lesquels sont plus jeunes et ont plus souvent des parents survivants, des enfants et des petits-enfants vivant à l'extérieur de leur ménage. Aussi, afin de mesurer l'effet net de la nationalité sur la probabilité d'avoir versé des transferts réguliers, nous avons construit un modèle de régression logistique mesurant, dans un premier temps, la probabilité d'avoir fait des transferts réguliers ascendants et, dans un deuxième temps,

la probabilité d'avoir fait des transferts réguliers descendants. Outre la variable de nationalité, nous avons introduit une série de variables liées au ménage (revenu disponible, composition du ménage et mode d'occupation du logement) et aux caractéristiques de son chef (niveau de scolarité, profession, âge, statut matrimonial, avoir ou non un parent survivant, nombre et âge des enfants, nombre d'enfants et de petits-enfants vivant à l'extérieur du ménage) susceptibles d'expliquer les comportements différenciés en matière de transferts financiers intergénérationnels (Arrondel et Wolff, 1998).

Le tableau 7 présente les résultats de nos analyses, lesquels se lisent de la même façon que dans le tableau 4. Sans entrer dans les détails, il apparaît que les ménages pivots portugais ont fait davantage de transferts réguliers ascendants que les ménages pivots luxembourgeois ($\beta=7,043$), mais ont fait nettement moins de transferts réguliers descendants ($\beta=0,330$). Malheureusement, la petite taille de notre échantillon de ménages portugais nous empêche de savoir dans quelle mesure l'importance des transferts financiers ascendants explique la faiblesse des transferts financiers descendants. Cela dit, considérant le fait que les ressources financières des ménages sont limitées, en particulier pour les ménages portugais, on peut croire que les deux éléments sont liés. Face à des obligations financières importantes à l'égard de leurs parents âgés restés au Portugal, et pris dans une logique intergénérationnelle contradictoire, les ménages pivots portugais seraient moins en mesure d'aider financièrement leurs enfants.

Tableau 7 : Modèles de régression logistique mesurant la probabilité d'avoir fait des transferts financiers réguliers ascendant ou descendant (coefficients β)

	ASCENDANT	DESCENDANT
Revenu ménage (moins de 1 860 €)		
1 860 € - 2 794 €	4,298*	1,561
2 795 € et +	8,771*	1,315
Situation du ménage (personne seule)		
Couple sans enfant	2,107	0,560
Couple avec enfant	0,228	0,630
Famille clanique	0,113	0,348*
Autre ménage	0,064	0,264
Propriété du logement (non prop.)		
Propriétaire	0,426	1,017
Scolarité (primaire)		
Secondaire inférieur	0,893	0,388*
Secondaire supérieur	0,261	0,286***
Supérieur	0,137	0,568

Profession (prof. supérieure)		
Prof. intermédiaire	1,153	0,539
Employé	0,422	0,643
Trav. manuel	1,407	0,657
Inactif	1,459	0,218***
Nationalité (Luxembourgeois)		
Portugais	7,043*	0,330*
Pays limitrophe	4,867*	0,342*
Autre nationalité	2,761	1,291
Âge du chef (45-49 ans)		
50-54 ans	0,178*	1,908
55-59 ans	0,646	1,619
60-64 ans	0,865	4,572***
A des enfants...		
Mineur (non) Oui	2,574	1,565
18-24 ans (non) Oui	6,364**	1,401
25-34 ans (non) Oui	3,096	1,021
A des petits-enfants (non)		
Oui	0,253	0,757
A des enfants vivant hors du ménage (non)		
1 enfant	0,131*	1,987
2 enfants	0,054**	2,443*
3 enfants ou +	0,148	1,147
Parent survivant (non)		
Oui	---	1,251
Statut matrimonial (non marié)		
Marié	1,607	1,555
R2	0,305	0,173

Différences statistiquement significatives à *** $p \leq 0,001$; ** $p \leq 0,01$ et * $p \leq 0,05$. Les catégories de référence sont inscrites entre parenthèses. Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé de 45 à 64 ans.

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD.

La valeur des transferts occasionnels descendants des Portugais est relativement faible

Contrairement à ce qui a été observé pour les transferts réguliers, peu de différences apparaissent selon la nationalité du chef de ménage quant à la probabilité et au sens des transferts occasionnels (tableau 8). Si les Portugais et les Luxembourgeois semblent avoir fait davantage de transferts occasionnels descendants et relativement moins de transferts occasionnels ascendants et intragénérationnels que les autres nationalités, les différences demeurent peu significatives d'un point de vue statistique et ne changent en rien le fait que, dans tous les groupes, les transferts occasionnels descendants sont plus fréquents que les transferts occasionnels ascendants ou intragénérationnels.

Tableau 8 : Proportion de ménages pivots qui ont versé occasionnellement de l'argent à un ou plusieurs membres de leur famille selon le sens du transfert et la nationalité du chef de ménage (en %)

Nationalité	Sens du transfert			Total	N
	Ascendant	Descendant	Collatéral		
Luxembourgeois	2,2	37,1	2,5	39,4	552
Portugais	0,0	39,7	0,0	39,7	74
Pays limitrophe	4,8	29,8	7,1	38,1	84
Autre nationalité	5,3	26,6	4,3	34,0	95
TOTAL	2,6	35,2	3,0	38,7	805

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé de 45 à 64 ans.

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD.

Si on creuse davantage la question des transferts occasionnels descendants, on observe toutefois d'importantes différences selon la nationalité du chef de ménage. D'une part, il apparaît que le montant médian versé par les ménages varie substantiellement selon la nationalité, les Luxembourgeois versant généralement des montants plus élevés que les non Luxembourgeois (tableau 9). D'autre part, on constate que les transferts occasionnels faits par les Portugais se font presque exclusivement lors d'un mariage et, dans une moindre mesure, d'une communion ou d'une naissance. Peu de transferts sont faits pour aider un descendant à accéder à son logement principal (moins de 2 %) ou pour acquérir une voiture (0 %). En fait, ce sont surtout les Luxembourgeois et, dans une moindre mesure, les ressortissants des pays non limitrophes dans le cas du logement qui ont versé occasionnellement de l'argent à un descendant pour l'un ou l'autre de ces motifs (11 % et 6 %). Ce résultat est important dans la mesure où ce type de transfert engage les sommes les plus importantes, comme en témoigne le tableau 9. Il confirme l'observation faite précédemment concernant le fait que les jeunes ménages portugais, qu'ils proviennent de la première génération d'immigrants ou de la deuxième, sont moins souvent aidés pour accéder à leur logement que les autres jeunes ménages.

Tableau 9 : Proportion de ménages pivots qui ont versé occasionnellement de l'argent à un ou plusieurs descendants (en %) et montant médian des transferts (en €) selon le motif du transfert et la nationalité du chef de ménage

	Luxem- bourgeois	Portugais	Pays limitrophe	Autre	Montant médian
Mariage	16,7	27,4	4,8	14,9	1 240 €
Naissance	10,8	5,5	7,1	13,8	500 €
Communion	8,5	12,2	4,8	6,4	250 €
Logement	11,2	1,4	3,6	8,4	7 440 €
Voiture	5,6	0,0	1,2	0,0	4 960 €
Santé	0,4	0,0	0,0	0,0	---
Diff. financières	3,4	2,7	4,7	4,3	1 840 €
Autre	5,8	5,4	12,9	2,1	910 €
Montant médian en €	2 480 €	1 240 €	1 790 €	2 480 €	

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé de 45 à 64 ans.

Le montant médian est calculé sur l'ensemble des ménages qui ont versé de l'argent.

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD.

DISCUSSION

Au Luxembourg, comme ailleurs en Europe occidentale, le développement des systèmes de sécurité sociale a modifié les rapports entre générations. En outre, le développement de généreux systèmes de retraite a permis de libérer les familles des obligations financières à l'égard des personnes âgées et a inversé le sens des transferts financiers intergénérationnels. Circulant maintenant des plus âgés vers les plus jeunes, ces transferts financiers intergénérationnels sont destinés prioritairement au financement du logement des enfants et des petits-enfants, de plus en plus chers.

Sans nier le fait que cette complémentarité des transferts publics et privés contribue à réduire les inégalités intergénérationnelles, notre étude fait apparaître le caractère inégalitaire de la solidarité familiale. Elle montre que, parce que les transferts publics s'inscrivent dans des logiques familiales particulières propres au pays d'accueil, certains immigrants, mais pas tous, se trouvent désavantagés dans le jeu des solidarités intergénérationnelles, d'une part parce qu'ils profitent peu des bénéfices indirects des solidarités publiques et, d'autre part, parce qu'ils n'ont pas été complètement libérés des contraintes financières liées à leurs parents âgés résidant dans leur pays d'origine. Ce double désavantage est lié au niveau de dissimilitude entre le niveau de vie, le système de sécurité sociale et les normes d'obligation filiale du pays d'origine et ceux du pays d'accueil. S'ajoutant à des positions socioéconomiques souvent moins favorables, il a pour effet d'accroître les inégalités sociales.

Bien que de nature exploratoire et n'ayant porté que sur les immigrants portugais et les immigrants des pays limitrophes du Luxembourg, notre étude permet d'identifier

trois ordres de réflexion utiles aux débats entourant la réforme des systèmes de sécurité sociale européens. Le premier ordre de réflexion a trait aux conséquences que pourraient avoir une réduction des transferts publics et un plus grand recours aux solidarités familiales sur les rapports intergénérationnels et la cohésion sociale. Notre étude témoigne en effet de l'équilibre actuel sur lequel s'appuient les solidarités intergénérationnelles en Europe occidentale et montre comment une réduction des transferts privés pourrait modifier substantiellement cet équilibre. Comme le montre l'exemple portugais, les transferts financiers intergénérationnels descendants dépendent fortement du niveau de richesse des parents et des obligations financières à leur égard de sorte qu'une réduction des transferts publics vers les plus âgés a toutes les chances d'accroître la nécessité de transferts privés ascendants et de provoquer une réduction des transferts privés descendants. Une telle perspective risquerait d'appauvrir les plus jeunes générations, déjà aux prises avec des difficultés d'insertion professionnelle importantes (Trausch, 2009 ; Van de Velde, 2008 ; Chauvel, 2007), mais risquerait également d'accroître les inégalités sociales, plusieurs études ayant montré que les transferts privés, contrairement aux transferts publics, s'inscrivaient dans une logique de reproduction sociale.

Le deuxième ordre de réflexion a trait à la compatibilité des différents systèmes de sécurité sociale dans un contexte migratoire. En fait, alors que l'Europe tente d'harmoniser ses différents systèmes de sécurité sociale, en facilitant notamment la portabilité des pensions, l'exemple des Portugais du Luxembourg témoigne des logiques différentes dans lesquelles sont toujours envisagées les solidarités familiales en Europe. Il illustre plus largement la situation paradoxale dans laquelle se trouvent certaines communautés immigrantes en Europe continentale, malgré les nombreux efforts d'harmonisation qui ont été faits. Celles-ci doivent financer un système de pensions publiques incertain et inéquitable en matière de redistribution privée, mais doivent aussi financer de manière privée les besoins de leurs parents âgés, restés au pays d'origine et non couverts par le système de sécurité sociale qu'elles financent actuellement. Cette situation est vécue par les immigrants portugais ; elle est probablement vécue plus intensément par les immigrants provenant des pays économiquement les plus pauvres et où la solidarité familiale constitue le principal pilier sur lequel s'appuie la sécurité sociale.

Cela nous amène à notre troisième ordre de réflexion. Dans les débats entourant le vieillissement démographique, il est actuellement beaucoup question d'une remise en cause par les nouvelles générations des termes du pacte intergénérationnel. À notre avis, il ne s'agit pas du problème le plus important auquel devront faire face les systèmes de sécurité sociale européens, plusieurs études ayant montré que l'adhésion des différents groupes d'âge à la solidarité publique entre les générations restait intacte (Kholi, 1999). Au Luxembourg, par exemple, lorsqu'on a demandé aux répondants de l'*European Values Study* de 2008 s'ils étaient favorables au mode de financement des retraites par répartition, une très large majorité s'est dite favorable et aucun effet d'âge n'apparaissait. En revanche, les Portugais se disaient un peu moins favorables à ce système, seulement 48 % d'entre eux l'ayant appuyé fermement contre 64 % des Luxembourgeois et 74 % chez des ressortissants des pays limitrophes.

N'est-ce pas finalement de là que provient un des principaux défis posés aux systèmes de sécurité sociale européens ? À notre avis, et dans la mesure où l'Europe

envisage de recourir à l'immigration pour faire face au vieillissement démographique, on peut croire que oui. À cet égard, le Luxembourg constitue un laboratoire des plus intéressants pour examiner le défi que pose l'intégration des immigrants aux systèmes de sécurité sociale européens, d'autant plus que le vieillissement de sa population autochtone est relativement avancé.

.....

Bibliographie

- ARRONDEL Luc et WOLFF François-Charles (1998) La nature des transferts inter vivos en France : investissements humains, aides financières et transmission du patrimoine, *Économie et Prévision*, 4 (135), pp. 1-27.
- ATTIAS-DONFUT Claudine (2000) Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale, *Revue Française de Sociologie*, 41 (4), pp. 643-684.
- ATTIAS-DONFUT Claudine (1997) Les cycles d'échanges entre trois générations, *Lien social et politiques*, 38, pp. 113-122.
- ATTIAS-DONFUT Claudine (1995) Le double circuit des transmissions, in Claudine Attias-Donfut Éd., *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*, Paris, Nathan, pp. 40-81.
- ATTIAS-DONFUT Claudine et WOLFF François-Charles (2009) *Le destin des enfants d'immigrés. Un déchaînement des générations*, Paris, Éditions Stock, 315 p.
- ATTIAS-DONFUT Claudine et WOLFF François-Charles (2008) Générations transfrontalières, *Retraite et Société*, 55 (3), pp. 99-131.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, WOLFF François-Charles et TESSIER Philippe (2005) Les transferts intergénérationnels des migrants âgés, *Économie et statistique*, 390, pp. 3-23.
- BALDASSAR Loretta (2007) L'aide transnationale au sein des familles d'immigrés qualifiés établis en Australie : une comparaison entre les immigrés italiens et les réfugiés afghans, *Enfances, Familles, Générations*, 6, [en ligne]. URL : <http://www.erudit.org/revue/efg/2007/v/n6/016485ar.html>
- BALDASSAR Loretta, BALDOCK Cora Vellekoop and WILDING Raelene (2007) *Families caring across borders: migration, ageing and transnational caregiving*, New York, Palgrave MacMillan, 259 p.
- BALDOCK Cora Vellekoop (2000) Migrants and their parents: caregiving from a distance, *Journal of Family Issues*, 21, pp. 205-224.
- BAWIN-LEGROS Bernadette and STASSEN Jean-François (2002) Intergenerational solidarity: between the family and the state, *Current Sociology*, 50 (2), pp. 243-262.
- BERGER Frédéric (2008) Zoom sur les primo-arrivants portugais et leurs descendants, *Vivre au Luxembourg*, CEPS/INSTEAD, Unité Population et Emploi, 49, pp. 1-2.
- CHAUVEL Louis (2007) La solidarité générationnelle : bonheur familialiste, passivité publique, in Serge Paugam Éd., *Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, pp. 269-287.
- Commission européenne (2005) *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations : livre vert*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, COM (2005) 94 final, 26 p.
- DAATLAND Svein Olav et HERLOFSON Katharina (2003) Les normes de responsabilité familiale dans les pays européens : contrastes et similarités, *Retraite et Société*, 38 (1), pp. 15-47.
- DE BARRY Chantal, ENEAU Denis, HOURRIEZ Jean-Michel (1996) Les aides financières entre ménages, *Insee Première*, 441, pp. 1-4.
- DÉCHAUX Jean-Hugues (2007) Réalité et limites de l'entraide familiale, in Serge Paugam Éd., *Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, pp. 205-217.

- ESPING-ANDERSEN Gosta (1999) *Les trois mondes de l'État-providence : essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, 310 p.
- FERRERA Maurizio (1996) The "southern" model of welfare in Europe, *Journal of European Social Policy*, 6 (1), pp. 17-37.
- GAUTHIER Anne (2002) Les politiques familiales dans les pays industrialisés : y a-t-il convergence ?, *Population*, 57 (3), pp. 457-484.
- HESPANHA Pedro (1995) Vers une société providence simultanément pré- et post-moderne. L'état des solidarités intergénérationnelles au Portugal, in Claudine Attias-Donfut Éd., *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*, Paris, Nathan, pp. 209-222.
- KHOLI Martin (1999) Private and public transfers between generations: linking the family and the state, *European societies*, 1 (1), pp. 81-104.
- LEJEALLE Blandine (2000) Qui se ressemble s'assemble, *Population et Emploi*, 3/00, pp. 8-11.
- MASSON André (2009) *Des liens et des transferts entre générations*, Paris, Éditions EHESS, 461 p.
- MILLAR Jane and WARMAN Andrea (1996) *Family obligations in Europe*, London, Family Policy Centre, 56 p.
- OCDE (2009) Pensions at a glance 2009: Retirement-income systems in OECD countries, [en ligne]. URL : www.oecd.org/els/social/pensions/PAG
- SEGALEN Martine (2008) *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 6^e édition, 367 p.
- STATEC (2008) *Rapport Travail et Cohésion sociale*, Luxembourg, Service central de la statistique et des études économiques, cahier économique n° 107, 100 p.
- STATEC (2001) *Recensement de la population 2001. Résultats détaillés*, Luxembourg, Service central de la statistique et des études économiques.
- TRAUSCH Gilbert (2009) *La société luxembourgeoise depuis le milieu du 19^e siècle dans une perspective économique et sociale*, Luxembourg, Service central de la statistique et des études économiques, cahier économique n° 108, 154 p.
- VAN DE VELDE Cécile (2008) *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, 278 p.
- WALL Karin, ABOIM Sophia, CUNHA Vanessa and VASCONCELOS Pedro (2001) Families and informal support networks in Portugal: the reproduction of inequality, *Journal of European Social Policy*, 11 (3), pp. 213-233.
- WILDING Raelene (2006) Virtual intimacies? Families communicating across transnational contexts, *Global Networks*, 6 (2), pp. 125-142.

Transferts financiers intergénérationnels et cohésion sociale : le cas des familles transnationales

Charles Fleury

Cet article porte sur les relations intergénérationnelles des familles transnationales et examine les transferts financiers intergénérationnels versés ou reçus par les immigrants communautaires vivant au Luxembourg. Il met en relief les spécificités des différents systèmes de sécurité sociale européens en matière de relations intergénérationnelles et identifie quelques-unes des conséquences que ces spécificités ont pour certaines catégories d'immigrants, notamment les immigrants portugais. Il montre comment, dans un contexte migratoire, la rencontre entre les exigences relatives à deux systèmes de sécurité sociale, conçus dans une perspective où les générations cohabitent au sein d'un même pays, peut contribuer à accroître les inégalités sociales et ce, même à l'intérieur d'une zone où plusieurs efforts d'harmonisation des systèmes nationaux de sécurité sociale ont été faits.

Intergenerational Financial Transfers and Social Cohesion: The Case of Transnational Families

Charles Fleury

This article focuses on intergenerational relations in transnational families and examines the intergenerational financial transfers made or received by immigrants from the EU living in Luxembourg. The results show the specificities of European social security systems regarding intergenerational relations, and identify some of the consequences that these specificities have for certain categories of immigrants, like the Portuguese. It shows how, within a migration context, the encounter between the requirements of two social security systems, designed from a perspective where generations coexist in the same country, can increase social inequalities, even inside an area where several efforts to harmonize the national social security systems has been made.

Transferencias financieras intrafamiliares y cohesión social: el caso de las familias transnacionales

Charles Fleury

Este artículo trata de las relaciones intrafamiliares en las familias transnacionales, analizamos las transferencias monetarias enviadas o recibidas entre las diferentes generaciones que integran las familias inmigrantes de origen europeo que habitan en Luxemburgo. Ponemos en relieve las especificidades de cada sistema de Seguridad Social relacionado con las familias transnacionales, identificando también las consecuencias específicas para cierto tipo de inmigrantes, especialmente de los portugueses. Mostramos, dentro del contexto migratorio, como el encuentro entre dos sistemas de Seguridad Social, concebidos generalmente desde la perspectiva de que las generaciones que componen la familia habitan en el mismo país, puede contribuir a aumentar las desigualdades sociales, incluso cuando ya se han realizado esfuerzos de armonización en esta materia.